



Expertise judiciaire d'une maison et conséquences

Par **mamico**, le **29/11/2011** à **17:53**

Bonjour,

le juge a nommé un expert pour évaluer la maison, son estimation ne correspond pas du tout au marché du coin, que puis-je faire?

J'espérais pouvoir racheter sa part mais là c'est fini, puis-je mettre la maison en vente au prix de l'estimation de l'expert en attendant un éventuel acheteur? Devrais-je encore payer des indemnités d'occupation à partir de la signature du mandat de vente?

Est-ce que mon ex-mari peut demander une vente aux enchères?

Merci